



Fenêtre sur le fleuve,
carrefour de Charlevoix
www.saintsiméon.ca

SAINT-SIMÉON

Bâle-des-Rochers | Portaux-Quinté | Saint-Siméon | Paroisse-Paroisse

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ, QU' :

Il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 6 août 2018 à la
salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure # 18-03

Nature et effet : Réputer conforme une remise de 37,156 mètres carrés, alors que
l'article 6.2.7 du règlement de zonage numéro 196 stipule que la
superficie maximale autorisée est de 30 mètres carrés.

Identification du site concerné : Le lot 5 728 909, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon.
Saint-Siméon.

Matricule : 5000 / 92 / 9686

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE SIXIÈME (6^e) JOUR DE JUILLET 2018

Gerald Bouchard
Gerald Bouchard

Directeur général adjoint / Greffier